

De: Delamadeleine Yves
Envoyé: vendredi, 28. novembre 2008 07:35
À: emery.alain@bluewin.ch
Objet: TR: consultation PER
[Pour information.](#)

[La prise de position ne sera pas traitée par la CIIP.](#)

[A+ et bonne journée.](#)

De : CIIP - Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin
Envoyé : jeudi, 27. novembre 2008 18:41
À : Berger Christian; Delamadeleine Yves
Objet : TR: consultation PER

De : les rencontres professionnelles de danses [mailto:lesrencontresprofessionnelles@bluewin.ch]
Envoyé : jeudi, 27. novembre 2008 00:30
À : frederic.wittwer@etat.ge.ch; Joëlle Comé; Dominique Perruchoud
Cc : CIIP - Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin
Objet : consultation PER

Monsieur,
Mesdames,

Lors de l'entretien que nous avons eu avec M. Charles Beer le 1er octobre 2008, nous avons abordé la question de l'introduction de la danse à l'école. Le Conseiller d'Etat nous a conseillé de profiter de la consultation du Plan d'Etudes Romand pour apporter nos commentaires.
Les voici.

- Il apparaît clairement que la danse, en tant qu'art à part entière, ne figure pas dans le domaine ARTS du PER. Si elle est mentionnée comme une "dénomination des enseignements" variant d'un canton à l'autre, elle ne fait pas l'objet d'activités d'apprentissage spécifiques.
- En musique, elle est un outil de consolidation des apprentissages, notamment rythmiques et de coordination (A11 et A13) et, en tant que tel, ne figure que dans le premier cycle. En outre, elle est absente de l'aspect culturel (A 34).

- Dans le domaine CORPS ET MOUVEMENT, les descriptifs de la progression des apprentissages des 1er et 2ème cycles contiennent des éléments que l'on retrouve dans la progression des apprentissages en danse. En revanche, les attentes fondamentales montrent bien qu'on est dans un domaine sportif et non artistique.

- Ainsi, dans ce Plan d'Etudes, la danse se situerait à cheval sur deux domaines.

Pouvons-nous, dans le cadre de cette consultation, proposer d'ajouter la danse au domaine ARTS ? Si oui, comment procéder pour que nos commentaires soient pris en compte dans cette consultation ?

Il paraît peu probable que la danse en tant que discipline artistique spécifique soit intégrée au PER, au vu de l'état du projet en consultation. Nous le regrettons, d'autant plus que le *Projet Danse*, au niveau national, insiste sur l'importance de l'introduction de la danse dans l'école. Heureusement, nous lisons dans l'introduction du PER que c'est un document évolutif !

Afin de travailler sur le terrain pour que la danse trouve sa place dans la formation de base des élèves romands, nous proposons un projet pilote pour l'introduction de la danse à l'école au niveau cantonal. Ce projet porte sur une durée de 4 ans et devrait permettre de définir des attentes et des progressions d'apprentissage pour chaque cycle.

Nous vous adressons par courrier postal ce projet pilote que nous souhaitons avoir l'occasion de vous présenter de vive voix à votre plus proche convenance.

Nous vous remercions de votre attention et espérons que nos commentaires sur le PER pourront être transmis à la Ciip dans les délais impartis.

Avec nos meilleures salutations

Les Rencontres Professionnelles de danses - Genève, le groupe formation et sensibilisation